



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DEMANDE D'AUTORISATION D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (Avant dépôt du permis de Construire en Mairie)

DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT AVEC LE PRESENT DOSSIER

Délai de 30 jours calendaires hors période estivale où ce délai est porté à 45 jours calendaires.

- La copie des pièces d'identité des propriétaires ou des pétitionnaires,
- L'extrait KBIS de moins de 3 mois pour les entreprises,
- Un plan de masse à l'échelle et à l'encre non effaçable indiquant :
 - o l'emplacement de l'habitation,
 - o la sortie des eaux usées de l'habitation,
 - o le sens de la pente du terrain ; et surtout l'emplacement des différents ouvrages du projet d'assainissement ainsi que l'implantation de l'évacuation des eaux pluviales,
- Un plan d'aménagement intérieur de l'habitation
- Un plan d'accès au 1/10000e permettant de localiser le projet par rapport au bourg de la commune,
- L'étude de sol réalisée sur la parcelle concernée au nom des propriétaires ou des pétitionnaires,
- Une étude hydrogéologique en cas de puits d'infiltration.



L'absence d'une de ces pièces entrainera une mise en attente du dossier.

Renseignements nécessaires à la réalisation de l'attestation du SPANC :

- **NOM (S) et Prénom (s) des propriétaires ou des Pétitionnaires * :**
.....
.....
- **Adresse actuelle * :**
- **Commune * :**
- **Date de naissance :**
- **Téléphone fixe et portable * :**
- **Mail :**

Coordonnées du mandataire (constructeur ou personne en charge du projet) :

- Nom, prénom, raison sociale :
- Adresse :
- Code Postal : Ville :
- Téléphone : Portable :
- Courriel :@.....

ADRESSE DU PROJET *

.....
.....

INFORMATIONS CADASTRALES *

N° de parcelle : Section :

TYPE DE PROJET *

- Construction neuve Agrandissement Véranda
 Aménagement de combles Réhabilitation de l'assainissement
 Autres :

TYPE DE CONSTRUCTION *

- Habitation Principale Collectif Location Etablissement public

 Habitation Secondaire Temps d'occupation : Mois/année

Je souhaite recevoir mon rapport : *

(un seul choix possible, en l'absence d'indication le diagnostic vous sera automatiquement envoyé par mail)

- Par mail Par courrier

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

confirme la demande d'une autorisation d'assainissement non collectif pour mon projet renseigné dans ce formulaire.

Je reconnais avoir pris connaissance du montant de la redevance applicable sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie (tarifs ci-joint).

Je devrai m'acquitter de cette prestation sous les délais impartis dès réception de la facture du Trésor Public.

Je m'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement de service.

Je reconnais avoir été informé que la redevance sera facturée même si le projet n'aboutit pas.

Le (date) :

*Signature **du propriétaire**, précédée de la mention «lu et approuvé »*



Les informations munies d'un astérisque ainsi que l'encadré ci-dessus sont obligatoires, tout élément manquant entrainera une mise en attente du dossier.

Merci de nous faire parvenir ce formulaire dûment complété par mail à l'adresse suivante :

anc@epn-agglo.fr

[Renseignements complémentaire 02 32 31 72 43](tel:0232317243)

Il est également possible de nous envoyer ou déposer ces éléments à :

[Evreux Portes de Normandie, SERVICE SPANC, 8 rue des Epinoches 27220 SAINT ANDRE DE L EURE](#)



Une facture vous sera envoyée après l'intervention.
Le règlement est à effectuer auprès du Trésor Public, après réception de la facture.

TARIFS APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE AU 1^{er} JANVIER 2025
Conformément à la délibération n° 2024-12-17/35 du 17 décembre 2024

TARIFS 2025		Installations ANC ≤ 20 EH	Installations ANC comprises entre 21 et 200 EH	
	Je construis une maison ou je l'agrandis	Contrôle de conception	83,13 €	165,21 € par dossier
		Contrôle de la bonne exécution	106,90 €	213,18 € par déplacement
		Contre-visite (1)	71,27 €	138,57 € par déplacement

(1) Vérification de l'exécution des travaux après un avis défavorable du SPANC

CONTROLE DE CONCEPTION

Le maître d'ouvrage devra transmettre son projet au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui assure 2 missions précisées dans l'arrêté du 27/04/12. L'ensemble de la procédure est détaillé ci-dessous. **En cas de non-respect de cette procédure, le SPANC pourra émettre un avis défavorable sur la réalisation des travaux.**

